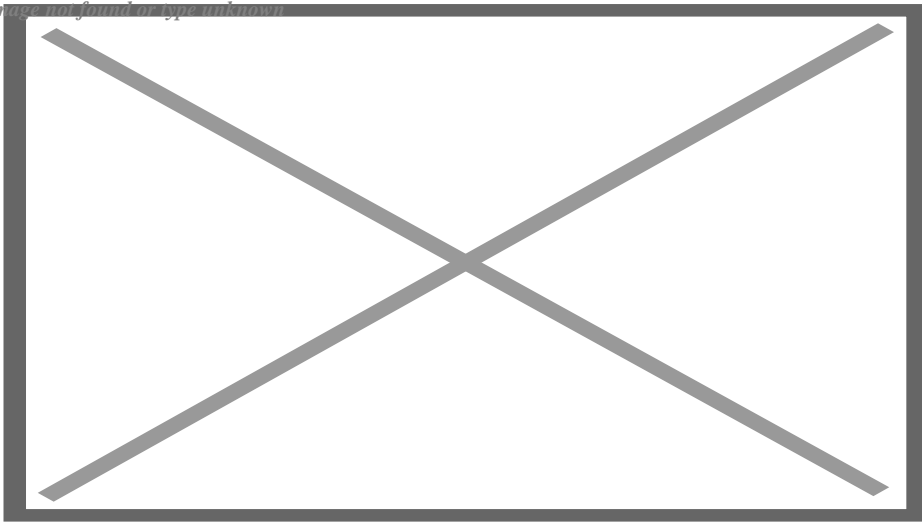


Cuba réitère sa condamnation du génocide israélien dans les territoires palestiniens

Image non found or type unknown



La Havane, 11 janvier (RHC) Le ministère cubain des Affaires étrangères (Minrex) a publié jeudi un communiqué dans lequel il réitère sa profonde préoccupation face à l'escalade continue de la violence d'Israël dans les territoires palestiniens illégalement occupés, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international, y compris de nombreuses résolutions de l'ONU.

Dans ce texte, le ministère des Affaires étrangères condamne une nouvelle fois fermement le meurtre de civils, en particulier de femmes, d'enfants et de travailleurs humanitaires de l'ONU, ainsi que le bombardement aveugle de civils palestiniens et la destruction de maisons, d'hôpitaux et d'infrastructures civiles.

"Israël continue d'agir en toute impunité parce qu'il bénéficie de la protection complice des États-Unis, qui ne cessent d'entraver l'action du Conseil de sécurité et d'y opposer leur veto, compromettant ainsi la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde", souligne le Minrex dans sa déclaration.

La Déclaration ajoute que la République de Cuba est un État partie à la Convention pour la prévention et la Sanction du crime de génocide depuis 1953 et que, conformément aux engagements pris dans ce cadre, elle a l'obligation de prévenir et de condamner les génocides.

"Dans ce contexte, le document exprime son soutien à la demande de la République d'Afrique du Sud d'engager une procédure contre Israël devant la Cour internationale de justice en relation avec les violations par ce pays de ses obligations au titre de la Convention pour la prévention et la Sanction du crime de génocide".

Le ministère des affaires étrangères maintient qu'une telle procédure devant le principal organe judiciaire des Nations unies devrait être comprise et entendue comme un appel urgent à mettre fin aux horribles crimes internationaux de génocide, de crimes contre l'humanité et d'apartheid commis à l'encontre du peuple palestinien.

"Malgré les appels répétés à la paix dans les territoires illégalement occupés, un crime de génocide est clairement commis depuis 75 ans, qui prend actuellement des proportions extrêmes et exige l'action conjointe des peuples et des gouvernements du monde pour arrêter immédiatement l'extermination aveugle des filles, des garçons, des femmes et de la population civile en général", conclut la déclaration du Minrex. (Source : Cubaminrex)

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/344267-cuba-reitere-sa-condamnation-du-genocide-israelien-dans-les-territoires-palestiniens>



Radio Habana Cuba